

TRAITÉ
D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

TOME II.

Les Contrefacteurs seront poursuivis selon la
rigueur des lois.

TRAITÉ
D'ÉCONOMIE POLITIQUE,
OU
SIMPLE EXPOSITION

DE LA MANIÈRE DONT SE FORMENT, SE DISTRI-
BUENT, ET SE CONSOMMENT LES RICHESSES.

Par JEAN-BATISTE SAY, Membre du Tribunat.

TOME II.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

A PARIS,

Chez DETERVILLE, Libraire, rue du Battoir, n° 16.

AN XI — 1803.

~~~~~

# TRAITÉ

## D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

O U

SIMPLE EXPOSITION DE LA MANIÈRE DONT SE  
FORMENT, SE DISTRIBUENT ET SE CONSOM-  
MENT LES RICHESSES.

~~~~~

SUITE DU LIVRE SECOND.

DES MONNAIES.

CHAPITRE XIII.

Des Lettres-de-Change.

TROIS circonstances principales sont à con-
sidérer dans une lettre-de-change.

1°. La monnaie qu'elle représente et avec
laquelle on doit l'acquitter ;

2°. Le lieu où elle doit être payée ;

3°. L'époque où ce paiement doit avoir
lieu , et qu'on nomme l'échéance.

Ce sont ces trois considérations réunies qui déterminent un commerçant à acheter une de ces obligations appelées *lettres-de-change*, après toutefois qu'il a jugé les obligés dignes de sa confiance.

Le prix que l'acheteur paye pour une lettre-de-change (qui est le signe représentatif d'une somme de monnaie) se règle de gré à gré comme le prix de toute autre marchandise.

Il est plus haut ou plus bas en proportion du plus ou du moins d'utilité dont la lettre-de-change est pour l'acheteur, du besoin qu'il en a, balancé avec la rareté ou l'abondance de la marchandise, c'est-à-dire avec la rareté ou l'abondance des obligations de même espèce, qui peuvent être fournies.

Quand la lettre-de-change est payable dans l'étendue du pays même où l'on en fait l'acquisition, elle est ordinairement payable en la même monnaie dont on l'achète, c'est-à-dire en monnaie courante du pays. Le prix alors s'exprime par un tant pour cent de perte ou de gain pour le vendeur. Une lettre-de-change sur Lyon qui se vend à Paris à 1 pour cent de perte, est une lettre-de-change qui se paye 99 francs

pour chaque centaine de francs qu'elle représente.

Quand elle est payable dans un pays étranger, et par conséquent en monnaie étrangère, le prix se règle suivant l'évaluation qu'on fait de gré à gré, d'une certaine portion de la monnaie étrangère en monnaie du pays:

C'est ce qu'on nomme le *cours des changes*.

A Paris le cours du change de Londres est à 24, lorsqu'on peut trouver à acheter une lettre-de-change payable à Londres en livres sterling, au prix de 24 francs pour chaque livre sterling.

Le cours du change d'Amsterdam est à 56, lorsqu'on achète au prix de 3 francs pour 56 deniers de gros, une lettre-de-change payable à Amsterdam en florins dont chacun contient 40 deniers de gros. Il en est ainsi des autres.

On dit que le change est *au pair*, quand la quantité d'argent fin contenu dans une des deux sommes, est parfaitement égale à la quantité d'argent fin contenue dans l'autre.

C'est dans un ouvrage sur le commerce qu'il faut chercher des notions plus détail-

tées sur les lettres-de-change. Ici je ne dois donner que celles qui sont absolument nécessaires pour faire bien comprendre ce qui a rapport à leur nature et aux variations qui surviennent dans leur valeur.

Quelques personnes s'imaginent qu'il est possible de payer tout ce qu'on doit aux étrangers avec des lettres-de-change ; et en conséquence on a vu adopter ou provoquer des mesures pour favoriser cette prétendue manière de s'acquitter. C'était une pure folie. Une lettre-de-change n'a aucune valeur intrinsèque. On ne peut faire une traite sur l'étranger qu'autant qu'on y a envoyé une marchandise ayant une valeur réelle. On ne tire une lettre-de-change sur une ville qu'autant que la somme vous est due dans cette ville ; et la somme ne vous y est due qu'autant que vous y avez fait parvenir une valeur réelle équivalente. Ainsi les importations d'un état ne peuvent être soldées que par des exportations, et réciproquement. Les lettres-de-change ne sont que le signe de ce qui est dû. C'est-à-dire que les négocians d'un pays ne peuvent tirer des lettres-de-change sur ceux d'un autre pays, que pour le montant des marchan-

disés, l'or et l'argent compris, qu'ils y ont envoyées directement ou indirectement. Si un pays, la France par exemple, a envoyé dans un autre pays, comme l'Italie, des marchandises pour une valeur de dix millions et que l'Italie nous en ait envoyé pour douze millions, nous pouvons nous acquitter jusqu'à concurrence de dix millions avec des lettres-de-change représentant la valeur de ce que nous avons envoyé; mais nous ne saurions nous acquitter de la même manière des deux millions qui restent, à moins que ce ne soit en lettres-de-change sur un troisième pays, sur l'Allemagne par exemple, où nous avons envoyé des marchandises pour une valeur équivalente.

Il y a à la vérité des traites que les banquiers appellent *papier de circulation*, dont le montant ne représente aucune valeur réelle. Un négociant de Paris s'entend avec un négociant de **Hambourg** et fournit sur lui des lettres-de-change que ce dernier acquitte en vendant à son tour à **Hambourg** des lettres-de-change sur son correspondant de Paris; comme ces effets sont à terme et que le terme influe sur le prix où l'on

les place , c'est une manière assez coûteuse d'emprunter de l'argent sur sa signature ; mais le papier qui est fait en vertu de cette opération , ne peut en aucune manière solder les dettes d'un pays envers un autre : les traites sont réciproques et se balancent mutuellement. Celles de Hambourg doivent égaler celles de Paris , puisqu'elles doivent servir à les payer ; les secondes détruisent les premières et le résultat est nul.

On voit qu'un pays n'a de moyen de s'acquitter envers un autre , qu'en lui envoyant des valeurs réelles ou des marchandises (et sous cette dénomination je comprends toujours les métaux précieux) pour une valeur égale à celle qu'il en a reçue. S'il n'envoie pas directement des valeurs effectives en quantité suffisante pour solder ce qu'il a acheté , il les envoie à une troisième nation qui les fait passer à la première en produits de son industrie. Comment acquittons-nous les chanvres et les bois de construction que nous tirons de Russie ? En envoyant des vins , des eaux-de-vie , des étoffes de soie à Amsterdam , à Hambourg , qui à leur tour envoient en Russie des denrées coloniales et d'autres produits de leur commerce.

L'ambition ordinaire des gouvernemens est que les métaux précieux entrent pour le plus possible dans les envois de marchandises faits par les étrangers, et pour le moins possible dans les envois qu'on fait aux étrangers. J'ai déjà eu occasion de remarquer, en parlant de ce qu'on nomme improprement *balance du commerce*, que s'il convient mieux au négociant du pays, d'envoyer des métaux précieux dans l'étranger plutôt que toute autre marchandise, il est aussi de l'intérêt de l'état, que ce négociant en envoie; car l'état ne gagne et ne perd que par le canal de ses citoyens; et, par rapport à l'étranger, ce qui convient le mieux au citoyen, convient par conséquent mieux à l'état (1); ainsi quand on met des

(1) Qu'on fasse bien attention que jè dis seulement *dans ce qui a rapport au commerce avec l'étranger*; car les gains que font les négocians sur leurs compatriotes, comme ceux qu'ils font dans le commerce exclusif des colonies, ne sont pas en totalité des gains pour l'état. Dans le commerce entre compatriotes, il n'y a de gain pour tout le monde, que la valeur d'une utilité produite. Le surplus des prix, qu'élève souvent très-haut la faculté de faire exclusivement un certain commerce, est une valeur qui passe d'une poche dans une autre, de celle du consommateur dans celle du négociant.

entraves à l'exportation que les particuliers seraient tentés de faire de métaux précieux , on ne fait autre chose que les forcer à remplacer cet envoi par un autre moins profitable pour eux et pour l'état.

Le commerce habituel que deux nations entretiennent ensemble , met constamment en circulation , chez l'une et chez l'autre , beaucoup de lettres-de-change tirées par l'une d'elles sur l'autre. Chaque négociant en offre pour le montant des marchandises qu'il a expédiées , ou en demande pour le montant de celles qu'il a fait venir. L'offre et la demande dépendant des envois faits ou reçus , est nécessairement variable. Si Marseille a envoyé à Livourne plus de marchandises qu'elle n'en a reçu de cette dernière ville , on trouvera à Marseille plus de personnes qui offriront des traites sur Livourne , qu'il n'y aura de personnes qui en demanderont. Le prix du papier sur l'Italie baissera donc jusqu'à ce que son prix s'écarte tellement du pair , qu'il convienne mieux de faire venir des marchandises de Livourne , que de vendre des traites sur la même ville. Je m'explique :

Le papier sur Livourne est au pair à Mar-

seille, lorsque la quantité d'argent qu'on donne pour l'acheter, est égale à celle qu'on donne à Livourne pour l'acquitter. Si l'abondance de ce papier à Marseille, en fait tomber le prix de 10 ou 12 pour cent au-dessous du pair, on pourra s'y procurer au prix de 88 ou 90 onces d'argent, 100 onces d'argent payables à Livourne, et par conséquent on pourra acheter dans cette dernière ville, une marchandise valant 100 onces d'argent, sans en déboursier plus de 88 ou 90. Delà des motifs de faire venir des marchandises d'Italie, ou bien l'argent lui-même dont on les achèterait; motifs qui n'auraient pas existé avant la baisse du change, et qui tendent à élever les importations venant d'Italie, au niveau des exportations faites pour ce pays.

Ce calcul ne tarde pas à rétablir le change, ou du moins à le rapprocher du pair; car pour payer les marchandises achetées à Livourne, il faut se procurer du papier sur cette place, ce qui occasionne une demande plus forte à Marseille, et par conséquent une hausse dans le cours du change.

Je ne parle point des autres combinaisons du change qui sont toutes des développe-

mens de celles que j'ai indiquées et qui ne peuvent trouver place que dans un traité des changes, de même que des frais de commission et autres qui doivent entrer dans les calculs de ce genre ; il faut que je m'en tienne à ce qui peut faire saisir les rapports que cette branche particulière a avec le système économique des états.

CHAPITRE XIV.

Des Banques de dépôt.

LES fréquentes communications d'un petit pays avec les pays environnans, y versent perpétuellement les monnaies frappées par tous ses voisins. Ce n'est pas que le petit pays n'ait sa monnaie dont le poids, dont le titre sont déterminés par ses lois; mais la nécessité de recevoir souvent en paiement, les pièces étrangères, au lieu des pièces nationales, force à donner aux premières un prix fixe qui exprime une certaine portion de monnaie nationale, et à les recevoir à ce taux dans les affaires courantes.

L'usage de ces monnaies étrangères est accompagné de plusieurs inconvéniens : il y a une grande variété dans leur poids et dans leur qualité; et la valeur que leur a donnée l'usage, ne peut être si exactement balancée avec ce qu'elles contiennent de métal fin, que l'on n'éprouve quelque incertitude sur la véritable valeur de la somme qu'on recevra, quand on est exposé à la re-

cevoir en pièces étrangères. Elles sont quelquefois très-anciennes, très-usées, très-rognées, n'ayant pas toujours participé aux refontes opérées dans le pays qui les a mises en circulation; et quoiqu'on ait tenu compte de ces circonstances dans la valeur courante qu'on leur donne, elles n'en forment pas moins une monnaie assez décriée, plus décriée même qu'elle ne mérite de l'être, surtout dans l'opinion des étrangers.

Les lettres-de-change tirées de l'étranger sur un tel pays, devant être payées avec cette monnaie devenue courante, se négocient en conséquence par-tout avec quelque désavantage; et celles qui sont tirées sur l'étranger et par conséquent payables en monnaies dont la valeur est plus fixe et mieux connue, se payent en cette monnaie courante et dégradée, plus cher qu'elles ne se payeraient sans cela. C'est ce qu'on appelle avoir le change contre soi.

Or voici le remède imaginé par les petits états dont il est ici question :

Ils ont établi des banques où chaque négociant a déposé soit en monnaie de l'état bonne et valable, soit en lingots, soit en pièces étrangères qui y sont reçues comme